

Association La Sainte Famille
Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes, année 2023
Déclaration transmise le 29 février 2024

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	0	INCALCULABLE		40	0
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	0	INCALCULABLE		35	0
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			0		10
INDEX (sur 100 points)			INCALCULABLE		100

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

Effectif retenu pour l'étude : Salariés hors apprentissage ayant travaillé réellement plus de 6 mois. Exemple, CDI absent plus de 6 mois non pris en compte dans l'index

Catégories socioprofessionnelles utilisées : nomenclature INSEE PCS-ESE-2017

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)
		femmes	hommes	
ouvriers	moins de 30 ans	0	0	0
	30 à 39 ans	0	0	0
	40 à 49 ans	0	0	0
	50 ans et plus	0	0	0
employés	moins de 30 ans	4	1	0
	30 à 39 ans	5	3	1
	40 à 49 ans	19	1	0
	50 ans et plus	17	1	0
techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	2	0	0
	30 à 39 ans	0	0	0
	40 à 49 ans	2	0	0
	50 ans et plus	1	0	0
ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	0	0	0
	30 à 39 ans	1	0	0
	40 à 49 ans	2	0	0
	50 ans et plus	3	1	0
ensemble des salariés		63		

Conclusion : Index 1 incalculable : Les effectifs valides représentent moins de 40 % des effectifs totaux
Pour qu'un groupe soit valide, il faut par catégorie socioprofessionnel et par groupe d'âge avoir 3 femmes et 3 hommes

2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Conclusion : Index 2 incalculable : absence d'augmentation individuelle

3- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Conclusion : Index 3 incalculable : absence d'augmentation individuelle pendant des absences en congé maternité

4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*			nombre de salariés du sexe sous-
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	9	1	10	1

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes note obtenue sur 10 :

1
0

Les hommes sont sous-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.